

## REGLEMENT CONCOURS ESSEC

### DESCRIPTION DU CONCOURS :

La personne qui souhaite s'inscrire et participer au Concours doit demander l'ouverture d'un compte virtuel gratuit «Concours» (ci-après dénommé «compte dédié») auprès de REALTIME FOREX. Le formulaire d'inscription se trouve exclusivement sur le site ESSEC.

Le compte dédié est un compte individuel dont l'unique titulaire est le Participant au Concours Devises. Un seul compte par foyer et/ou par ordinateur (même adresse physique et/ou même adresse IP) et/ou par participant est autorisé pour le Concours Devises. La radiation des participants ayant la même adresse IP relève de la seule compétence de REALTIME FOREX .

La personne qui détiendrait déjà un compte dans les livres de REALTIME FOREX et qui souhaite participer au Concours Devises doit aussi remplir une demande d'ouverture de compte Concours Devises.

L'enregistrement de tout compte dédié gratuit comportant de fausses informations ou comportant une identité erronée sera sanctionné par l'exclusion dudit compte du Concours.

S'il devait s'avérer qu'une même personne a ouvert plus d'un compte dédié, tous les comptes en lien avec cette personne seront exclus du Concours Devises. REALTIME FOREX se réserve le droit de refuser l'ouverture d'un compte Concours Devises, sans avoir à se justifier, conformément aux conditions générales de REALTIME FOREX.

Toute demande d'ouverture de compte dédié incomplète ou comportant des informations erronées ou pour laquelle le Participant n'aurait pas reçu de courrier de confirmation sera considérée comme refusée.

Le Concours est un jeu virtuel qui démarre le 2 Avril 2007. Il consiste à faire fructifier pendant quatre semaines, soit entre le 2 Avril 2007 et le 30 Avril 2007, date de clôture du Concours de Devises, un compte fictif de 100 000 dollars américains (ci-après « USD »), ci-après dénommé le "Compte". Une marge de 1% est octroyée sur le compte soit une capacité de trading de 10'000'000 USD (10 millions USD). La transaction minimum est de 10'000 USD (dix mille USD) et la transaction maximum est de 20'000'000 USD (vingt millions USD).

A tout moment et en temps réel, la marge disponible ainsi que la marge utilisée est indiquée sur le compte . Conformément aux conditions générales REALTIME FOREX et du présent règlement, les Participants doivent maintenir positif le solde de leur compte faute de quoi ils seront exclus du Concours.

Exemple de fonctionnement d'un compte de trading :

compte de 100'000 USD  
marge maximum de trading 10'000'000 USD  
transaction minimum 10'000 USD  
Transaction maximum de 20'000'000 USD  
Achat de 100'000 Eur/USD au cours de 1.3000  
Vente de 100'000 Eur/USD au cours de 1,3050 => 50 points de gain  
Valeur du point 100'000 X 0,01% = 10 USD  
Gain 50 points X 10 USD = 500 USD

### Principe

Pour concourir, les participants disposeront d'un compte crédité d'un capital fictif de 100 000 USD. A l'aide de cette somme, ils doivent acheter et vendre des devises parmi les différentes paires proposées par REALTIME FOREX.

Chaque participant devra effectuer au minimum vingt (20) transactions simples (*one-way trade*) par mois à partir de son compte pendant la durée du Concours.

Les classements des comptes seront disponibles à tout moment pour consultation sur le Site de ESSEC et réactualisés une fois par jour par Realtime Forex.

Pour effectuer des transactions sur les devises les participants doivent transmettre leurs ordres d'achat et de vente uniquement par l'internet en se connectant à la plateforme de trading de REALTIME FOREX via le site web de ESSEC.

## Conditions d'inscription

Les participants, au nombre maximum total de 5 000, peuvent s'inscrire uniquement en se connectant au Site ESSEC à partir du 14 Mars 2007 et jusqu'au 30 Mai 2007.

Un identifiant et un code secret seront choisis par chaque participant. Ces informations seront transmises par courrier électronique à l'adresse mail du participant environ une minute après l'inscription.

Chaque participant correspondant à un identifiant et à un code secret ne pourra ouvrir qu'un compte.

## Désignation des lauréats

Les lots mis en jeu seront attribués aux participants qui auront réalisés les meilleures performances POSITIVES.

Il est d'ores et déjà précisé que par meilleure performance il convient d'entendre le compte qui, sur la base de l'investissement initial fictif de 100 000 USD, aura réalisé la plus forte progression et donc la plus-value la plus importante sur la période de référence. Aucun compte ayant un solde inférieur au montant initial ne sera récompensé.

## Gestion du Concours de devises

REALTIME FOREX prendra à sa seule charge la gestion du Concours. Notamment, REALTIME FOREX recueillera quotidiennement les résultats de la progression des Comptes des différents participants et établira les classements mensuels ainsi que le classement final.

REALTIME FOREX prendra, en outre, en charge l'organisation de l'attribution des lots et répondra aux éventuelles sollicitations et réclamations des participants.

## Offre de dotations

les lots sont constitués de comptes dont la valeur est indiquée ci-dessous sur lesquels les gagnants pourront spéculer sur les devises. Les gagnants du concours devises doivent préalablement compléter et remettre à Realtime Forex tous les documents nécessaires à l'ouverture d'un compte réel ainsi que les documents attestant de leur identité, dans un délai de 30 jours dès la fin du concours Devises, afin d'être en droit de recevoir leur lot. Le non respect de ces obligations entrainera la perte du droit de recevoir le lot.

## Le classement final :

1<sup>er</sup> prix : 2000 USD attribués à la meilleure performance réalisée sur la durée totale du Concours.

2<sup>ème</sup> prix : 1000 USD attribués à la seconde meilleure performance réalisée sur la durée totale du Concours.

## Conditions d'attribution et remise des lots

L'ensemble des lots sera confirmé à l'issue du Concours quels que soient les classements concernés et ce, après validation des classements définitifs par les organisateurs du Concours.

La détermination des gagnants ainsi que toutes les décisions en relation avec le Concours sont prises conjointement par les Organismes. Toutes les décisions prises par les Organismes en relation avec le Concours Devises sont définitives et ne peuvent pas être remises en cause.

Un participant ne peut gagner qu'un seul lot pendant toute la durée du Concours Devises. S'il devait arriver qu'un participant se trouve classé à plusieurs reprises, il remportera le lot le plus important obtenu.

Les lots seront exclusivement portés au crédit du compte du gagnant dédié au Concours Devises. Ils ne peuvent être ni échangés, ni remplacés, ni retirés en espèces. Seuls pourront être retirés en espèces les gains ultérieurs supérieurs au montant du lot porté au crédit du compte du gagnant. Selon les dispositions de l'article 3.10 des conditions générales de REALTIME FOREX figurant dans les documents d'ouverture de compte de REALTIME FOREX, les demandes de retraits des gains sont faites par télécopie ou courrier permettant d'identifier le titulaire du compte.

Il est précisé en tant que de besoin aux résidents français que les plus-values réalisées doivent être déclarées auprès de l'administration fiscale française, la responsabilité des Organismes ne pouvant être engagée pour toute omission de déclarations ou toutes suites fiscales éventuelles des plus values réalisées.

## **MODIFICATIONS / RESERVES**

Les responsabilités des Organisateur ne sauraient en aucun cas être encourues si le Concours devait être modifié, écourté ou annulé, même sans préavis.

Les Organisateur se réservent le droit exclusif et unilatéral d'interrompre ou de modifier le Concours, d'en décaler la période d'inscription ou la période de déroulement à tout moment et sans préavis, si une telle mesure se révèle nécessaire et/ou raisonnable.

Les lots non réclamés ou non remis aux gagnants ne seront pas remis en jeu.

Les Participants sont seuls responsables de leur propre conduite et libèrent les Organisateur, leurs succursales, filiales, directeurs, cadres, employés et représentants, de toute responsabilités pour toute perte ou dommage de n'importe quelle nature, résultant ou en relation avec le Concours ou le lot gagné. Les gagnants sont seuls responsables pour le paiement des impôts éventuellement dus. Les Organisateur ne peuvent être tenus responsables pour les erreurs typographiques ou d'autres erreurs résultant de l'impression de la publicité du Concours, de son matériel, de l'offre ou de l'annonce des prix.

Les Organisateur ne peuvent être tenus responsables pour aucune inscription, transmission ou message électronique qui seraient perdus, délivrés en retard, mal dirigés, mal délivré, incomplets, non livrés, inintelligibles. REALTIME FOREX ne peut être tenus responsables pour aucun retard intervenu dans la réception ou la transmission d'ordres occasionnée par une panne ou un défaut dû aux équipements de transmission ou de communication quelle que soit la circonstance affectant, interrompant, altérant le Concours de quelque manière que ce soit, y compris et de manière non exhaustive lors de la réception des inscriptions, la transmission d'ordres, l'admission du Participant au Concours, la notification au gagnant ou la réponse à une telle notification.

En cas de fraude suspectée ou avérée, de violation du présent règlement par un Participant, REALTIME FOREX pourra l'exclure (voire le poursuivre en justice) sans aucun préavis ni justificatif du Concours, sans que ce Participant ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

## **L'USAGE D'INTERNET**

La participation aux Concours est réalisée par le biais d'Internet. Elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les connexions, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence les Organisateur, ne pourraient être tenus pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes les informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer aux Concours Devises, notamment en cas d'indisponibilité de l'une des différentes fonctionnalités et des " services".

## **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les Participants autorisent les Organisateur à utiliser les informations nominatives recueillies en vue de l'établissement d'un fichier commercial. En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant.

Ce droit peut être exercé en écrivant à :

### **REALTIME FOREX SA**

"Le Concours Devises "  
48, Route des Acacias  
1227 Genève - Suisse

Le Concours sera régi par le droit suisse. Tout différend né à l'occasion du Concours sera soumis aux tribunaux du ressort de la cour de Genève.